

Communiqué de l'ANdEA en réponse aux allégations du rapport d'information du Sénat du 27 juin 2013 sur les comportements sexistes dans les écoles d'art

Paris, le 16 décembre 2013

Le rapport d'information du Sénat n°704 (2012-2013) de Madame la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin, intitulé « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, déposé le 27 juin 2013, consacre une section aux écoles supérieures d'art (I-C), intitulée : « Les auditions ont mis au jour une pratique scandaleuse apparemment généralisée : la banalisation des comportements sexistes dans les écoles d'art ».

L'ANdEA, Association nationale des écoles supérieures d'art, a pris acte du rapport susnommé et considère que les pratiques sexistes, homophobes et de harcèlement sont inacceptables dans notre société et donc, dans le champ spécifique de l'Enseignement supérieur.

Toutefois, ce rapport, n'ayant pas interrogé l'ensemble de notre communauté ou ses représentants, ne repose sur aucune base méthodologique ou statistique. L'importance de ce sujet nécessite d'éviter deux écueils : celui qui consiste à nier le poids historique de la prédominance masculine dans nos sociétés occidentales et des tabous qu'elle véhicule, et celui qui consiste à généraliser le commun à partir de cas particuliers, de stigmatiser des situations qui, dès qu'elles quittent le champ du politique, affectent des êtres. Le rapport aborde une question délicate parce qu'elle touche de jeunes personnes au moment où elles se forment et qu'il existe une relation d'autorité entre l'enseignant et l'enseigné, qui peut se dévoyer. La question est essentielle et nos établissements accordent une attention toute particulière aux notions de représentation et de genre.

L'un des enjeux de notre association est d'en prendre la mesure, de favoriser une plus grande égalité entre les sexes, de veiller à la parité, au sein des postes de direction, au sein du corps enseignant et au sein des jurys, des commissions publiques, des comités scientifiques, d'expertise et de sélection.

C'est en ce sens que nous entendons nous saisir de cette question en montant une commission *ad hoc* destinée à étudier précisément avec les acteurs-actrices des écoles d'art, la réalité des pratiques discriminatoires dans nos établissements. Ce travail permettra de poursuivre l'évolution déjà en marche en s'appuyant sur des analyses fines et précises des situations, dont on pourra tirer collectivement des enseignements.